



Refus de prendre en compte 1 sinistre

Par **THAIRA_old**, le **11/08/2007** à **14:50**

J'ai confié mon chat à garder à une personne. Celle-ci lui a malencontreusement cassé la patte en refermant son canapé. J'ai dû le faire opérer. Cela m'a coûté 600 €. la gardienne du chat a demandé à son assurance responsabilité civile logement de prendre en compte le coût de l'opération. L'assureur refuse prétendant que la responsabilité civile n'est pas engagée dans ce cas. Que faire sachant que la personne assurée est bien à jour de ses cotisations d'assurance logement ?